

A person is standing on a grassy hilltop, looking out over a vast mountain range under a clear blue sky. A white line graph is overlaid on the landscape, starting with a vertical line on the left, then a horizontal line, and finally a line that rises and then levels off. The person is positioned at the peak of the first rise in the graph.

11 mars 2025

# Vote et Engagement 2024

Confidence  
must be earned

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT

# La Politique d'Actionnariat Actif d'Amundi



« *L'actionnariat actif consiste à exercer ses droits de vote et à mettre à profit son statut d'actionnaire pour influencer les activités ou le comportement des entités du portefeuille. ... Pour les actions cotées, il comprend les activités de dialogue avec les sociétés et de vote aux assemblées générales...* »<sup>(1)</sup>

UNE POLITIQUE D'ENGAGEMENT  
Dialogue proactif



UNE POLITIQUE DE VOTE  
Aux assemblées générales

Afin d'influencer, de déclencher un changement positif et d'accompagner les entreprises sur leur pratiques ESG

Accompagner la transition vers une économie durable,  
bas carbone et inclusive

<sup>(1)</sup> Source: Principes pour l'Investissement Responsable. [Lien Guide Pratique](#)

# Une politique publique et une gouvernance dédiées

## – Amundi applique la politique du « 100% vote » et vote pour tous les titres détenus

→ Pas de seuil d'exposition minimum pour déclencher un vote

→ Pas de délégation de la politique de vote à un « *proxy advisor* » (Glass Lewis, ISS, Proxinvest), mais une politique propre

## – Amundi a mis en place une politique de vote dédiée

→ Amundi définit sa politique de vote en lien avec ses grands thèmes d'engagement afin d'accompagner la transition vers une économie durable, bas carbone et inclusive. Cette politique est publique et actualisée chaque année après validation par le Comité de Vote.

## – Amundi a mis en place une gouvernance dédiée

→ Une équipe « Vote », de 9 personnes, au sein du département Investissement Responsable,

→ L'utilisation, pour information, de la recherche d'ISS, Glass Lewis, Proxinvest

→ L'exécution opérationnelle des votes opérée par ISS

→ Un comité de vote, incluant les représentants de la gestion actions de l'ESG, du risque et de la conformité, en charge notamment d'approuver le vote sur les entreprises sur la liste des conflits d'intérêt

→ La publication des votes au fur et à mesure, sur le site internet, avec un mois de délai

→ Un contrôle de la conformité des votes à la politique est effectué annuellement par les Risques

# Exercice des droits de vote : éléments clés

01

## Univers de vote

Dans la mesure du possible, les fonds exercent leurs droits de vote aux assemblées des sociétés dans lesquelles ils sont investis

02

## Politique de rémunération

Amundi est favorable à l'inclusion **d'indicateurs clés de performance liés à l'ESG** dans les plans de rémunération des dirigeants des entreprises. Les sociétés des secteurs à fort impact climat\* devraient également en inclure un critère lié au climat. Le montant et l'évolution de la rémunération doivent être socialement « acceptables ».

03

## Dividendes

Amundi est favorable à un **dividende équilibré, durable et responsable**

04

## Emetteurs ayant une stratégie climatique ou sociale en retrait

Vote "contre" le quitus ou le renouvellement des administrateurs des entreprises :  
- **aux pratiques climatiques et sociales controversées ou en retrait.**  
- exclues de notre univers d'investissement actif en accord avec la « Politique d'Investissement Responsable » d'Amundi.

05

## Résolutions d'actionnaires & Say on Climate

Amundi voit favorablement **les résolutions d'actionnaires demandant d'accroître la transparence** sur les questions environnementales et sociales et encourage les émetteurs à soumettre leur stratégie climat, incluant des objectifs précis et ambitieux, à un vote consultatif des actionnaires.

06

## Indépendance, diversité, compétences et disponibilités

Amundi encourage fortement **l'indépendance au sein des conseils, la diversité des profils et des compétences** ainsi que la limitation du nombre des autres mandats des administrateurs. Amundi recommande que les salariés soient représentés au Conseil d'Administration

\*Pétrole et gaz, services aux collectivités, sociétés minières, transport, ciment, acier et aluminium, construction, biens industriels, infrastructure, chimie.

# Évolutions de la politique de vote 2025

## Conseil d'administration

En cas de **pratiques de gouvernance en retrait** (ex: manque de diversité, problèmes récurrents sur la rémunération), Amundi votera contre un seul membre du Comité du Conseil plutôt que contre l'ensemble des membres du Comité.

## Diversité de genre

**Augmentation du seuil minimum sur la mixité** du Conseil en Asie et dans les pays émergents pour les grandes sociétés<sup>1</sup>: le Conseil doit compter au moins 10% de femmes (contre 1 seule femme auparavant) – 20% au Japon (contre 2 femmes en 2024 en lien avec la réglementation japonaise 2030).

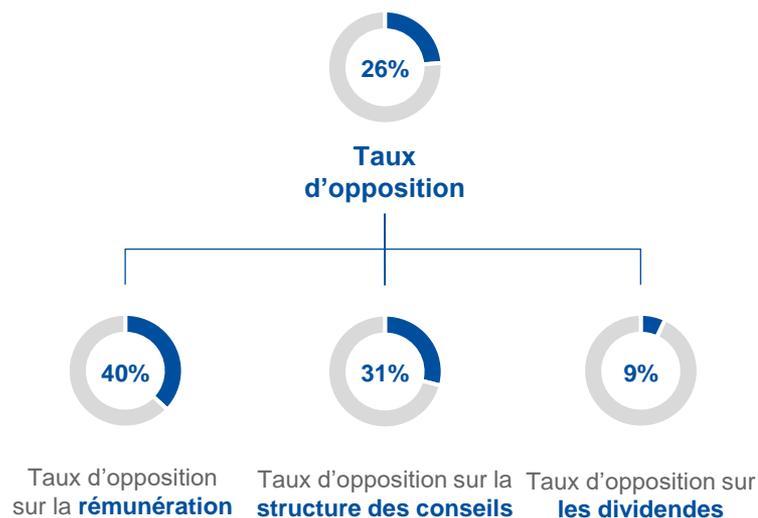
*<sup>1</sup>Pour les entreprises dont la capitalisation boursière est supérieure à 3 milliards USD. Nous demandons la présence d'une femme pour les autres sociétés.*

## Cumul de mandats

**Amundi s'aligne sur les pratiques de marché** avec une règle de cumul d'un maximum de 4 mandats dans des sociétés cotées (hors mandats intra-groupe), un mandat de CEO comptant pour 3, un mandat de Président pour 2 et un mandat non exécutif pour 1 (auparavant nous étions à un mandat de CEO comptant pour 2 et un mandat de Président du Conseil ou du Comité d'audit comptant pour 2)

# Saison de vote 2024: statistiques clés

**10 515** Assemblées Générales\*



\* 99% des AG dans l'univers éligible, 7 703 émetteurs

## L'intégration des thématiques E&S dans le vote



81% % de vote en faveur de résolutions d'actionnaires sur des sujets liés au **social et aux droits humains**



82% % de vote en faveur de résolutions d'actionnaires sur des sujets liés au **climat**

**5**

**Résolutions actionnariales** co-déposées par Amundi sur des thématiques sociales et climatiques

**2 044**

**votes contre des administrateurs** pour une politique environnementale ou climatique insuffisante

**834**

**votes contre des administrateurs** pour une politique sociale en retrait

**101**

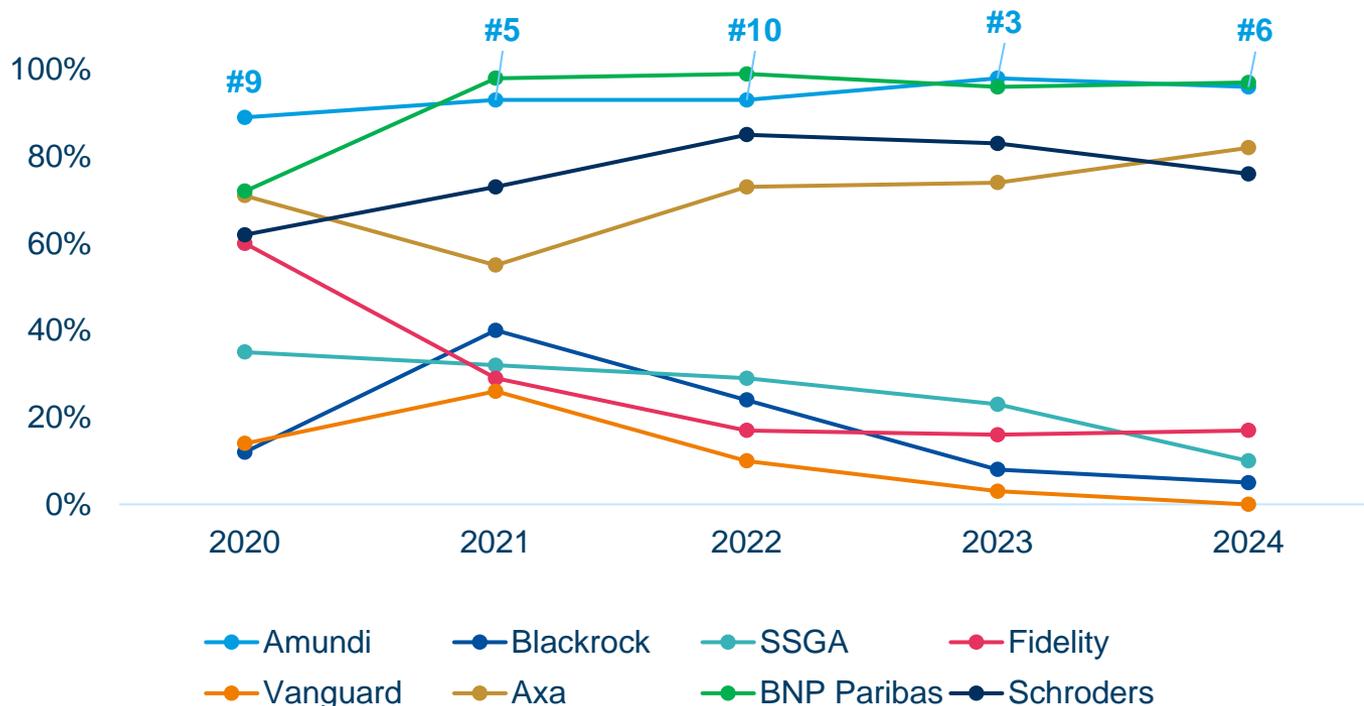
Sociétés des secteurs énergétiques et des services pour lesquelles Amundi s'est opposée à la rémunération des dirigeants du fait de **l'absence de critère climat dans la rémunération variable**

Source: Amundi Statistics 2025.

# Amundi reste un leader du vote responsable

Dans le rapport « Voting Matters » de ShareAction, Amundi est classé dans le top 10 cinq ans d'affilée, en contraste avec la tendance observée aux US

## % Votes en faveur des resolutions actionnariales E&S – Classement des sociétés de gestion



**Amundi**  
Investment Solutions

Amundi #1 dans le top 10 des plus grandes sociétés de gestion par AUM

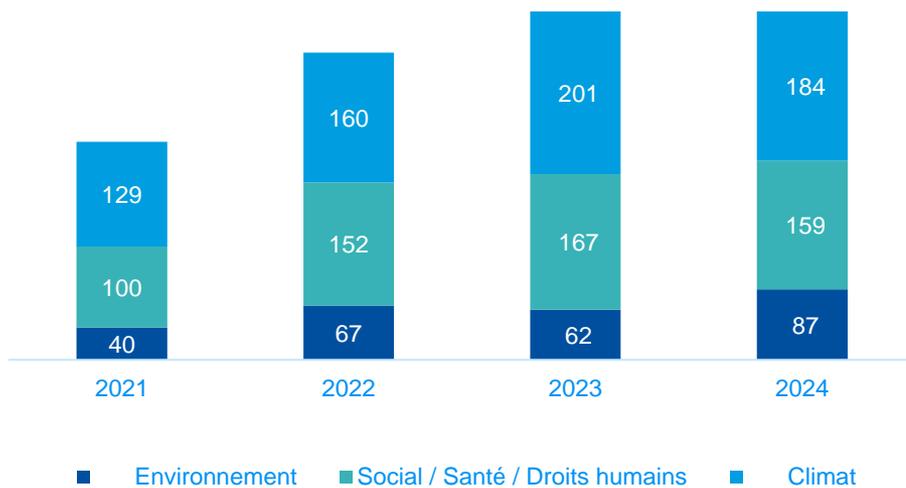
Source: Shareaction voting matters reports 2020 to 2024

# Résolutions actionnariales sur les enjeux E&S

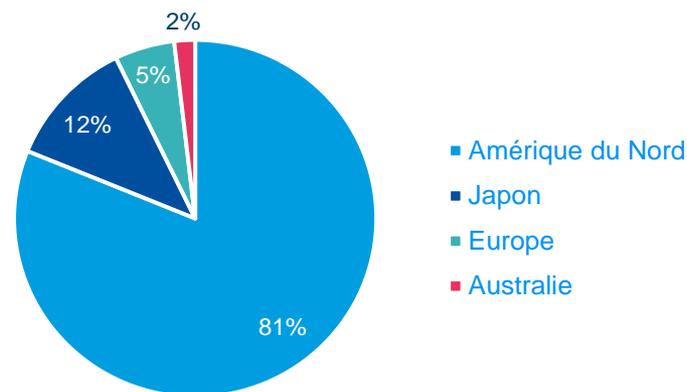
2024

- 430 résolutions actionnariales E&S votées en 2024, le même nombre qu'en 2023, représentant seulement 0,4% des résolutions votées.
- Ces résolutions concernent principalement des sociétés aux États-Unis et Canada (81%) et des sociétés japonaises (12%).
- Les résolutions déposées par des organisations « anti-ESG » continuent elles d'augmenter avec 108 résolutions déposées en 2024 (ISS).

Evolution des résolutions actionnariales sur les enjeux environnementaux, climatiques et sociaux



Répartition des résolutions actionnariales E&S par pays/région (2024)



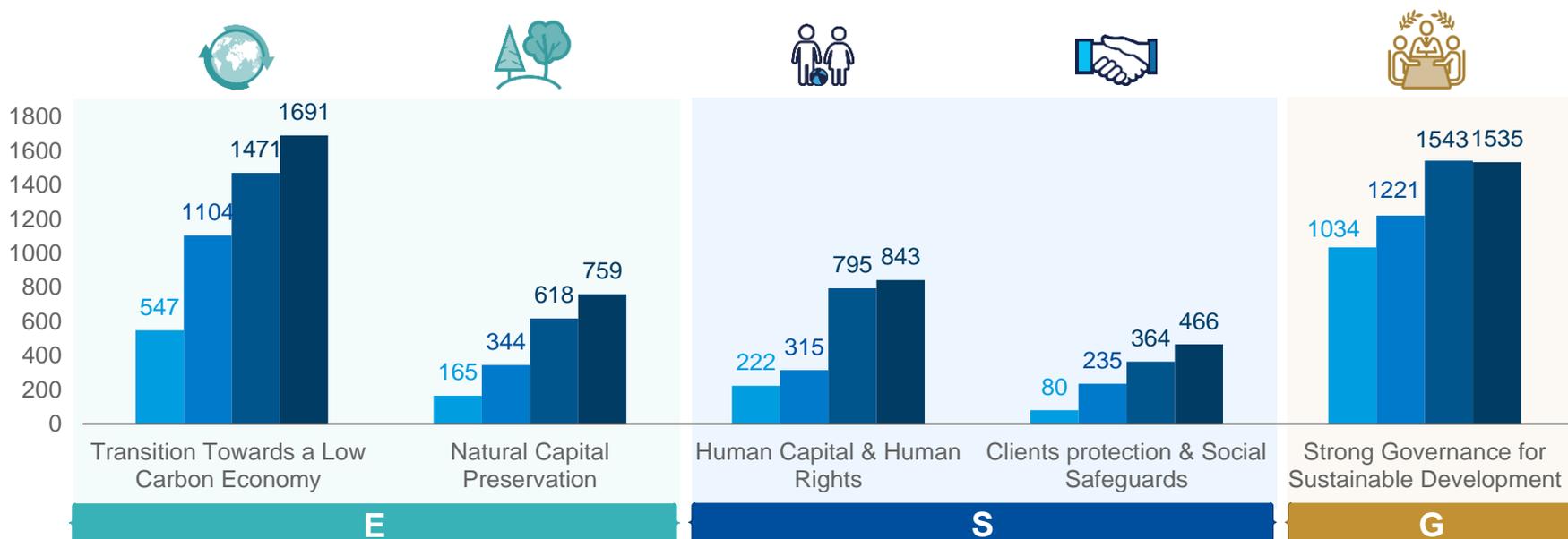
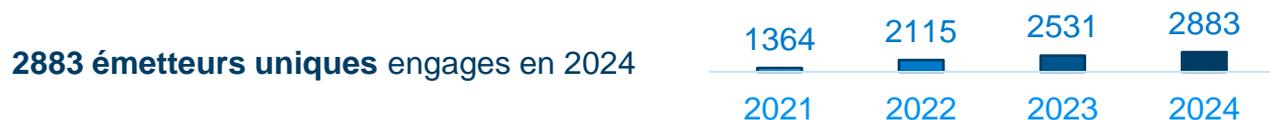
Source: Amundi Asset Management

# Résolutions actionnariales co-déposées par Amundi

Saison de vote 2024

Company	Theme	Item #	Proposal Summary	Support Rate
	Working conditions - freedom of association and collective bargaining	12	Proposal requesting that Amazon commissions a third-party assessment of the company's adherence to its freedom of association policies and practices	31.8%
	Working conditions - health and safety	17	Proposal requesting that the company commissions a third-party audit and disclose a report on warehouse working conditions	31.2%
	Climate	23	Align medium-term GHG emissions of the use of its energy products (Scope 3) with the goal of the Paris Climate Agreement	18.6%
	Product Responsibility - Digital Rights	8	Report on human rights risks relating to the proliferation of hate speech, disinformation, and incitement to violence enabled by its Instagram and Facebook platforms.	5.5%
	Public Health - AMR	4	Request that the Company institutes a policy to comply with World Health Organizations Guidelines on using medically important microbials.	12.3%

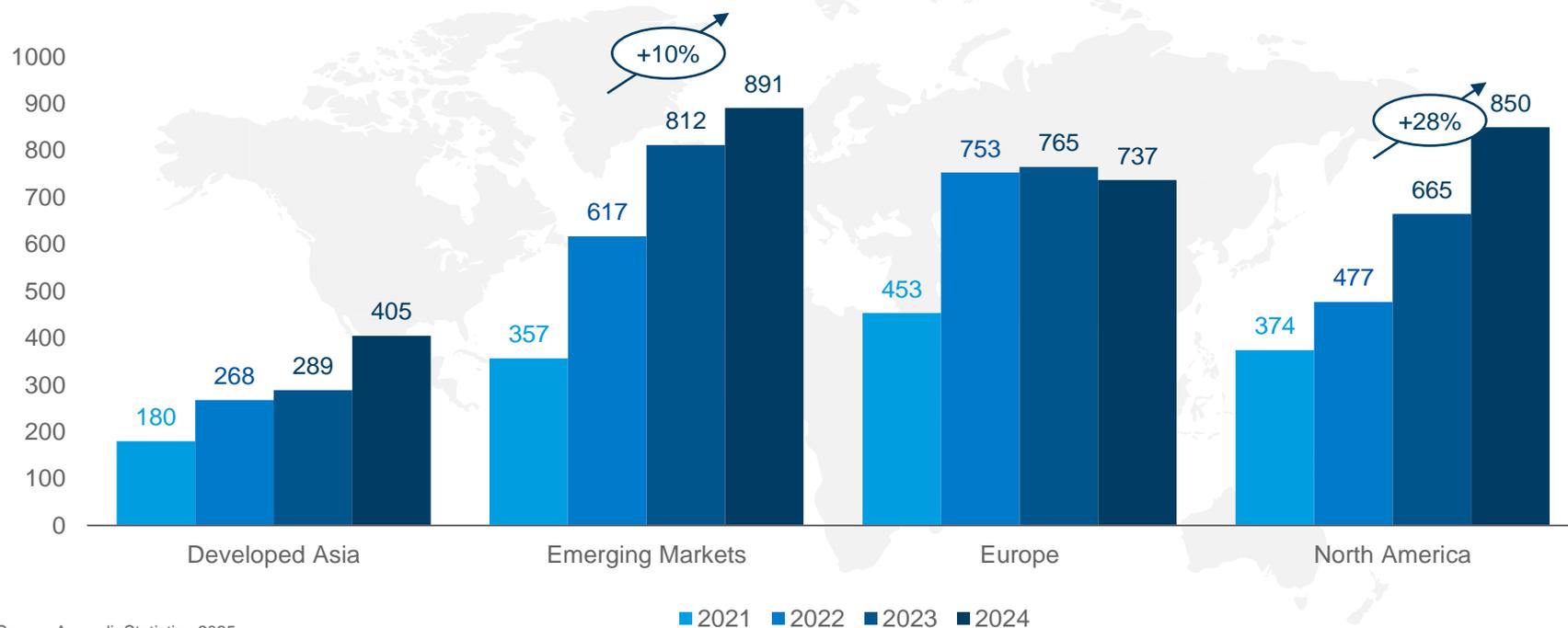
# En 2024, Amundi a eu un dialogue actif avec 2,883 émetteurs, +10% vs. 2023



Source Amundi. Statistics 2025.

# L'ensemble des marchés sont engagés par les équipes d'Amundi

## Nombre d'émetteurs engagés



Source Amundi. Statistics 2025.

## Avertissement

Ce document et les informations qu'il contient ne constituent pas la base d'un contrat ou d'un engagement, d'un conseil ou d'une préconisation de quelque nature que ce soit ; il est fourni à titre d'information exclusivement, à partir de sources qu'Amundi Asset Management considère comme étant fiables. Les informations contenues dans ce document sont donc purement indicatives et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis par voies jurisprudentielles, et/ou législatives, et/ou réglementaires, ou encore à l'initiative d'Amundi Asset management.

Ces informations ne sauraient, en tout état de cause, engager la responsabilité de son rédacteur et/ou d'Amundi Asset Management. Il ne s'agit en aucun cas d'une consultation juridique et, par voie de conséquence, ce document ne saurait vous dispenser de votre propre analyse juridique sur les textes réglementaires qui vous seraient applicables au regard de votre situation.

Amundi Asset Management n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Amundi Asset Management ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base des informations contenues dans ce document.

Dans l'hypothèse où des informations contenues dans ce document traiteraient de supports de placements financiers, et notamment de Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE), il est rappelé qu'il appartient à toute personne intéressée par un ou des FCPE ou tout autre placement financier de s'assurer, préalablement à toute souscription, de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur pour le ou les FCPE ou tout autre placement financier. Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) de chaque FCPE, visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion.

Ce document est exclusivement fourni à titre d'information et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente de parts ou d'actions de FCPE ou de tout autre placement financier, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document et son contenu ne s'adressent pas aux « U.S. Persons ».

Investir implique des risques : les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne préjugent pas de ces dernières. Les valeurs des parts sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi.

Les informations contenues dans ce document ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi Asset Management, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires.

## Mentions légales

Ce document est rédigé par Amundi Asset Management Société par actions Simplifiée -SAS au capital de 1 143 615 555 euros, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036, Siège social : 91-93, boulevard Pasteur -75015 Paris –France. Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur -CS21564 -75730 Paris Cedex 15 –France. Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 - Siren : 437 574 452 RCS Paris -Siret : 43757445200029 -Code APE : 6630 Z – Identification TVA : FR58437574452